

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 octobre 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 23-13696

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.14 Mandat à la firme Roy Jacques Darisse Architectes inc. pour la réalisation d'une étude pour la construction d'un stade de soccer.
- 7.15 Partenariat avec la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de l'entente de développement culturel 2024 pour le projet de Beauce Art.
- 7.16 Cession d'une servitude par James Carrier-Rancourt.
- 8.2 Dépôt du rapport financier comparatif des revenus et dépenses pour l'année en cours.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 23-13697

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 23-13698

Adoption du second projet de Règlement numéro 898-2023

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 898-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles de 20 logements et plus dans la 120^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 898-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 898-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles de 20 logements et plus dans la 120^e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 23-13699

Adoption du Règlement numéro 900-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 900-2023 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 900-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13700

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, en date du 12 octobre 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 428 851,11 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 428 851,11 \$ couvrant la période du 29 septembre 2023 au 12 octobre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13701

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un véhicule électrique modèle 2023 ou supérieur pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ST-GEORGES NISSAN INC.	48 022,70 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ST-GEORGES NISSAN INC.** le contrat **pour la fourniture d'un véhicule électrique modèle 2023 ou supérieur pour le Service des travaux publics pour un montant total de 48 022,70 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le fonds environnement (Règlement numéro 760-2019).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13702

Versement d'une aide financière spéciale à l'organisme Société immobilière communautaire de Beauce

ATTENDU : que l'organisme Société immobilière communautaire de Beauce a présenté aux instances concernées un projet de construction de logements abordables;

ATTENDU : que pour ce faire elle doit acquérir des terrains vacants situés sur la 120^e Rue, soit les lots 3 232 506, 2 995 827, 3 232 505 et 2 995 830 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATTENDU : que l'organisme s'engage à la demande de la Ville à lui céder gratuitement les terrains si le projet d'habitations abordables ne se concrétise pas;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à l'organisme Société immobilière communautaire de Beauce, une aide financière de 333 427,50 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour l'acquisition des terrains vacants situés sur la 120^e Rue et formés des lots 3 232 506, 2 995 827, 3 232 505 et 2 995 830.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13703

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux entre la 108^e Rue et la 28^e Avenue par Gestion Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Gestion Robert Bernard inc. a mandaté la firme ÉQIP Solutions/Génie pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux entre la 108^e Rue et la 28^e Avenue dans le cadre d'un projet d'ensemble;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Gestion Robert Bernard inc. d'une longueur d'environ 240 mètres entre la 108^e Rue et la 28^e Avenue, dossier numéro STG22-042 daté du 10 octobre 2023 de la firme ÉQIP Solutions/Génie et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE ce conseil confirme que la Ville s'engage à devenir propriétaire des conduites dans la servitude et que le bassin de rétention pluvial, le poste de pompage et la conduite surpressée demeurent privés.

QUE ce conseil confirme au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP) que la Ville accepte le rejet des eaux usées sanitaires du poste de pompage privé dans son réseau municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 23-13704

Acceptation d'une entente numéro 3 à intervenir avec Gestion Robert Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux entre la 108^e Rue et la 28^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Gestion Robert Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux entre la 108^e Rue et la 28^e Avenue dans le cadre d'un projet d'ensemble et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 3;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 3 à intervenir avec Gestion Robert Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux entre la 108^e Rue et la 28^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13705

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation de 7 pompiers volontaires

- ATTENDU : que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU : que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU : qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;
- ATTENDU : que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU : que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 5 pompiers pour le programme Pompier 2 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU : que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13706

Avis d'intention pour le dépôt d'une candidature à titre de milieu hôte de la Finale des Jeux du Québec 2027

- ATTENDU : que la Ville souhaite signifier à SportsQuébec, son intérêt pour le processus de candidature de la Finale des Jeux du Québec, été 2027;
- ATTENDU : que les informations concrètes transmises aux représentants de la Ville lui permettent de considérer qu'elle a la capacité de recevoir la Finale des Jeux du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville signifie à SportsQuébec qu'elle a l'intention de déposer une candidature pour être l'hôtesse de la Finale des Jeux du Québec, été 2027.

QUE la somme de 5 000 \$ soit versée à SportsQuébec pour le dépôt de la candidature et financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13707

Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Éloïse Banor et de Mme Sarah-Ann Grégoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Éloïse Banor et de Mme Sarah-Ann Grégoire à titre de commis au restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13708

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Anabelle Bédard
Maélie Dionne
Philippe Gilbert
Élodie Julien
Anaëlle Morin
Sandrine Veilleux

Samuel Boucher Allaire
Anna Fecteau
Amélie Grondin
Jérémy Leblanc Provencher
Elliot Oyarzun

Nathan Castonguay
Rose Fecteau
Mael Grégory Grondin
Jacques Matte
Anne-Sophie Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13709

Embauche de caissières pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de caissières pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Caissières:

Laurence Cloutier

Vanessa Fecteau Côté

Léa Pomerleau

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13710

Embauche de préposés à la maintenance pour le
Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de MM. Vincent Houle et Hugo Lantagne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. Vincent Houle et Hugo Lantagne à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13711

Embauche de préposés à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés à la fabrication de neige pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Préposés à la fabrication de neige:

Émile Deblois
Jérémy Plante

Rémi Dorval
Julien Rhéaume

Justin Maheux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13712

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Marc-Antoine Perron-Rousseau à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Marc-Antoine Perron-Rousseau à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 31 octobre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13713

Mandat à la firme Roy Jacques Darisse Architectes inc. pour la réalisation d'une étude pour la construction d'un stade de soccer

ATTENDU : que le conseil souhaite déposer un projet de stade de soccer dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1;

ATTENDU : que pour ce faire, des plans et estimés préliminaires du projet doivent être déposés;

ATTENDU : qu'un mandat avait été donné à la firme Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. aux termes de la résolution numéro 19-11668 pour un projet de stade de soccer;

ATTENDU : qu'il y a lieu de mettre à jour les coûts et de modifier certains éléments du projet initial;

ATTENDU : l'offre de services professionnels déposée par la firme Roy Jacques Darisse Architectes inc. pour réaliser une étude préliminaire pour la construction d'un stade de soccer;

ATTENDU : que le total de ces services est de 45 900 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie le mandat pour les plans et estimés préliminaires pour le stade de soccer à Roy Jacques Darisse Architectes inc., le tout conformément à l'offre de services déposée pour un montant total de 45 900 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13714

Partenariat avec la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de l'entente de développement culturel 2024 pour le projet de Beauce Art

ATTENDU : que la MRC de Beauce-Sartigan a déposé un Plan d'action au ministère de la Culture et des Communications pour l'Entente de développement culturel 2024 de la MRC;

ATTENDU : que le projet *Tourbillon fantasmagorique* de Beauce Art est inscrit au plan d'action;

ATTENDU : que 2024 sera la 10^e et dernière année de Beauce-Art;

ATTENDU : que, de concert avec la Ville, Beauce Art souhaite organiser plusieurs activités culturelles s'étendant sur les 3 semaines du symposium;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil soit partenaire à l'Entente de développement culturel 2024 de la MRC de Beauce-Sartigan pour le projet de Beauce Art.

QUE ce conseil contribue au Plan d'action pour un montant minimum de 36 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour le projet de Beauce-Art.

QUE ce conseil puisse ajouter un montant additionnel maximal pouvant aller jusqu'à 14 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, conditionnellement à ce que le Ministère ajoute une contribution à l'Entente de développement culturel de la MRC pour ce même projet d'ici le 1^{er} novembre 2023.

QUE ce conseil confirme que son appui financier sera toujours équivalent à la somme engagée par le ministère.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13715

Cession d'une servitude par James Carrier-Rancourt

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle de pose, de maintien et d'entretien d'un poteau d'incendie et d'un poteau indicateur de poteau incendie sur une partie du lot 2 996 656 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, appartenant à James Carrier-Rancourt;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par James Carrier-Rancourt, d'une servitude réelle et perpétuelle de pose, de maintien et d'entretien d'un poteau d'incendie et d'un poteau indicateur de poteau incendie sur une partie du lot 2 996 656, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 11 MONITEURS DE SKI ET PLANCHE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 11 moniteurs de ski et planche pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024 pour le centre de ski est déposé au conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF
DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE EN COURS

Le rapport financier comparatif indiquant les résultats au 15 septembre 2023 du budget de fonctionnement et du plan triennal d'immobilisations est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment la nuit des sans-abris et la journée portes ouvertes du Complexe multisport et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art et sur le comité de développement durable, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de développement durable, par messieurs les conseillers Jean Perron et Serge Thomassin sur le comité de la sécurité publique, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE, sur le conseil d'administration du Transport Autonomie Beauce-Etchemins, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil des maires et sur le conseil d'administration de Destination Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Christian Buteau, vice-président de l'Association du baseball mineur, offre l'aide de bénévoles pour les Jeux du Québec 2027 et soulève qu'il y a un besoin criant d'infrastructures pour le baseball. Il demande s'il y a des projets d'infrastructures de prévus pour le baseball. Monsieur le maire Claude Morin mentionne que si la Ville reçoit les Jeux du Québec en 2027 des infrastructures seront prévus sinon ce sera plus long.

M. Guy Roberge invite les élus à venir examiner l'état de la chaussée sur la 40^e Avenue Nord direction Sud. M. Claude Poulin, directeur général, répond qu'actuellement cette réfection fait partie du plan triennal préliminaire et qu'une demande a été faite dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale de même que des estimés des travaux en 2023.

M. Ricardo Tremblay, ancien président de l'Association du baseball mineur, demande si le conseil prévoit un autre plan dans le cas où la Ville ne reçoit pas les Jeux du Québec en 2027, notamment un terrain adapté aux enfants en bas âge. M. Claude Poulin, directeur général, mentionne qu'un emplacement doit d'abord être trouvé dans le périmètre urbain. Monsieur le conseiller Serge Thomassin fait un suivi sur les demandes qui avaient déjà été déposées au comité des loisirs et de la culture. Madame la conseillère Esther Fortin rappelle que les anciens plans du stade de soccer permettaient son utilisation pour des pratiques de baseball.

M. Jean-Guy Jacques demande si la réfection de la 144^e Rue est prévue au prochain plan triennal d'immobilisations.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 21, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
